

# QU'EST-CE QUI A CHANGÉ CONCERNANT LA « CHARGE PUBLIQUE » ?

## Juillet 2026

L'administration Trump a mis fin aux mesures de protection contre les préjugés et la discrimination dans le cadre des demandes de carte verte, à compter du 18 septembre 2026. Découvrez comment la notion de « charge publique » évolue.

|                                                                                               | Règle 2022                                                                                                                                                                                     | Politique en vigueur à compter du 18 septembre 2026                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>À qui s'applique la notion de « charge publique » aux États-Unis ?</b>                     | Les personnes qui font une demande de carte verte au titre du regroupement familial, ou celles qui sont titulaires d'une carte verte et qui quittent le pays pendant plus de 6 mois.           | <u>Pas de changement.</u> Les personnes qui font une demande de carte verte au titre du regroupement familial, ou celles qui sont titulaires d'une carte verte et qui quittent le pays pendant plus de 6 mois.                                                                                                        |
| <b>Quels sont les programmes pris en compte ?</b>                                             | <u>L'Aide financière</u> fédérale ou d'État destinée à garantir un revenu minimum et à couvrir les frais d'un placement en <u>établissement de soins de longue durée</u> à la charge de l'État | À compter du 18 septembre 2026, les agents de l'immigration ne seront plus soumis à des restrictions et pourront examiner de <u>nombreux types de prestations</u>                                                                                                                                                     |
| <b>Le recours antérieur aux programmes de protection sociale est-il pris en compte ?</b>      | Oui. Uniquement les deux avantages mentionnés ci-dessus                                                                                                                                        | <u>Oui.</u> La nouvelle politique permet au DHS de prendre en compte les deux types d'aides perçues avant le 18 septembre 2026, ainsi que le recours à d'autres programmes de protection sociale après cette date.                                                                                                    |
| <b>L'utilisation de ces programmes par un membre de la famille est-elle prise en compte ?</b> | Non.                                                                                                                                                                                           | <u>Oui.</u> La nouvelle réglementation permet aux agents administratifs de considérer le recours aux prestations sociales par une personne à charge comme un élément attestant des revenus et de la situation financière du demandeur.                                                                                |
| <b>Une déclaration sous serment de prise en charge est-elle prise en compte ?</b>             | Oui. C'est une condition obligatoire pour les immigrants parrainés. Les demandeurs bénéficiant d'un parrain ont plus de chances de « réussir » le test de charge publique.                     | <u>Oui.</u> Ce document est obligatoire pour les immigrants parrainés, mais les agents de l'immigration ne sont pas tenus de le considérer comme un élément favorable.                                                                                                                                                |
| <b>Quels autres facteurs sont pris en compte ?</b>                                            | Âge, revenus, niveau d'études, compétences, situation professionnelle, état de santé, déclaration sous serment de prise en charge et certains programmes d'aide sociale                        | <u>Tous les critères</u> - Âge, revenus, niveau d'études, compétences, situation professionnelle, état de santé, déclaration sous serment de prise en charge et programmes d'aide sociale et les agents des services d'immigration peuvent également, à leur entière discrétion, prendre en compte d'autres facteurs. |